



Royaume du Maroc

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes



**Projet d'El  
Guerdane**

**De**

***L'Approche Classique***

**A**

***La Mise En Oeuvre du  
Partenariat Public-Privé***

Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI

Administration du Génie Rural

MADRPMMAROC



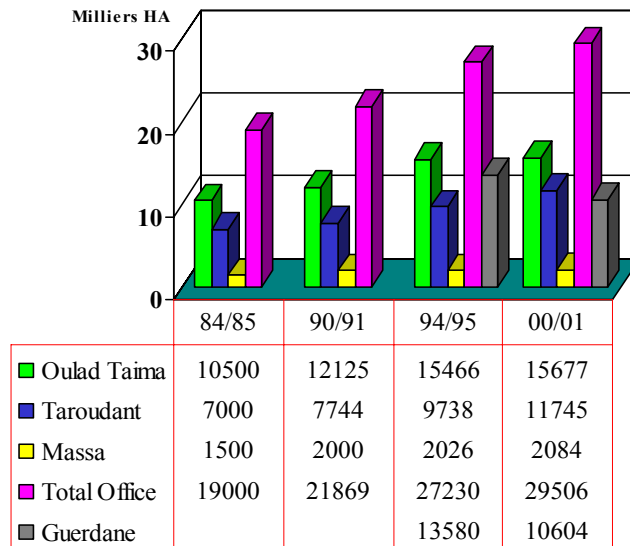
## Un projet de sauvegarde

---

- 10.000 hectares cultivés en agrumes
- 670 agriculteurs, essentiellement terrains agricoles sous statut de propriétés privées
- L'eau d'irrigation provient de la nappe du Souss (forages privés)
- Surexploitation de la nappe:
  - Baisse observée de 2,5 mètres par an en moyenne
  - Abandon de vergers (au titre de l'année 1994-1995, l'arrachage a concerné 3159ha et seulement 183ha de plantation nouvelle)



## Evolution de la situation des superficies d'Agrumes dans le Souss-Massa





## Comment sauvegarder le périmètre d'El Guerdane

---

- Le PDAIRE de 1995 a alloué au périmètre d'El Guerdane un volume de 45 millions de mètre cubes d'eau en provenance du complexe Aoulouz-Mokhtar Soussi
- Ce volume correspond à la moitié des besoins en eau du périmètre
- Infrastructure d'irrigation privée prévue: une adduction de 90 km et un réseau de distribution de 300 km environ pour desservir les exploitations qui en font la demande



## Montage institutionnel Selon l'approche classique du CIA

---

### Montage classique prévu par le Code des Investissements Agricoles

- l'État pré-finance la totalité des investissements
- récupère 40% du coût des aménagements sous forme de participation directe des agriculteurs bénéficiaires du projet.
  - 17 annuités avec trois ans de différés à partir de la mise en eau et un taux d'intérêt de 6%



**Les finances publiques ne permettent pas la mobilisation de la totalité des investissements**



## Montage institutionnel Partenariat Avec l'AUEA AL MOUSTAQBAL

---

- Financement de 40% du coût du projet par l'Etat et 60% par les usagers.
- L'Etat devait déboursier la somme de 447.52 MDH pour la réalisation du projet El Guerdane dans ce cas, soit une contribution de l'ordre de 53% du coût total du projet.
- Pour les agriculteurs, ce montage se traduirait par un droit de raccordement de 49.000 DH/Ha et un prix de l'eau de 1.85 DH/m<sup>3</sup>.



- ➡ Ces conditions se sont avérées inaccessibles aux agriculteurs et principalement le droit de branchement (49.000 DH/ha) payable à la souscription au projet (condition suspensive).
- ➡ Ce niveau de participation très élevé, exigé des agriculteurs dont beaucoup d'entre eux ne répondent pas aux conditions de solvabilité et de garantie exigées par la CNCA, a été à l'origine de l'échec de cette forme de partenariat.



## **Partenariat Public-Privé Gestion Délégée du Périmètre d'El Guerdane**

---

- ⊙ **Associer des investisseurs privés dans le cadre d'un partenariat public privé pour le co-financement, la construction et l'exploitation du service de l'eau d'irrigation pendant 30 ans**
- ⊙ **Délégation de service public**
- ⊙ **Coût des infrastructures estimé à 987 millions de dirhams**



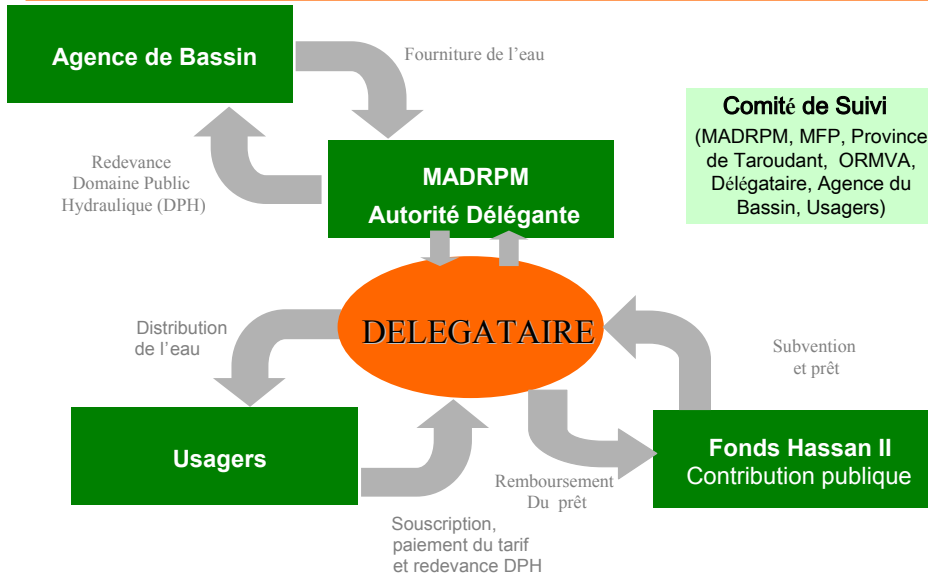
## Structuration de la transaction

---

- Partenariat public privé (délégation de service public) mettant à contribution l'Etat, les usagers et le partenaire privé
  - Coût du projet estimé à 987 millions de dirhams
  - Montant de contribution Etatique: 475 millions de dirhams (Fonds de Développement Economique et Social Hassan II)
    - Une subvention de 237,5 millions de dirhams
    - Un prêt concessionnel de 237,5 millions de dirhams (taux d'intérêt de 1%, période de grâce de 20 ans)
  - Contribution des propriétaires agricoles souhaitant se connecter de 8.000 dh/ha soit jusqu'à 80 millions de dh selon adhésion
  - Co-financement du délégataire estimé à 432 millions de dirhams soit 43% du coût global du projet.
- 
- ➡Ⓞ Objectif du Gouvernement: obtenir le tarif le plus bas possible compte tenu du montant de contribution publique prévu
  - ➡Ⓞ Les obligations de service sont les mêmes pour tous les soumissionnaires
    - Offres préparées sur la base d'un contrat qui est le même pour tous



## Acteurs du projet





## Allocation des risques du projet (1)

---

- Documents de transaction conçus pour minimiser les risques pour le délégataire
- Risque de pénurie :
  - Le déficit de revenu lié au manque d'eau une année donnée sera limité pour le délégataire à un maximum de 15% du revenu en année normale
  - Les usagers en assumeront une partie (au-delà d'un volume de déficit de 15% du volume alloué au projet) par le biais d'une surtaxe tarifaire
  - L'Etat indemniserà le délégataire pour tout déficit au-delà d'un volume de 22,75%
- Risque de demande :
  - Le Gouvernement apportera une contribution à l'investissement d'un montant de 475 millions de dirhams
    - Ce montant permettra un tarif compris dans la fourchette des coûts d'exhaure actuels, tout en maintenant la rentabilité financière du projet. Un tel tarif sera accessible au plus grand nombre d'agriculteurs qui souhaitent recevoir une dotation en eau de surface
  - Afin de limiter pour le délégataire le risque lié à une demande insuffisante en eau de surface, le délégataire n'aura pas à démarrer la construction de l'infrastructure tant que les souscriptions n'auront pas couvert un volume égal à 80% du volume d'eau alloué au projet.



## Allocation des risques du projet(2)

---

- Une conception optimale du réseau :
  - Pour permettre au délégataire d'identifier les usagers du système, un mécanisme de souscription des propriétaires qui désirent être connectés au réseau sera mis en place.
  - La souscription s'accompagnera du paiement d'un montant de souscription forfaitaire à l'hectare
  
- Un risque limité de non-paiement des usagers :
  - Le tarif comprend une part fixe annuelle sous forme d'abonnement (prépaiement de 20% du montant correspondant au volume souscrit par chaque agriculteur), et une redevance de consommation liée au volume consommé.
  - Une telle structure tarifaire permettra de réduire les risques de non-paiement, en autorisant le délégataire à ne pas délivrer leur dotation en eau aux agriculteurs qui ne paieraient pas leur abonnement en début de campagne, ou leur redevance de consommation
  
- Le délégataire aura la responsabilité de la conception technique du projet :
  - Les documents de transaction fixent un nombre restreint de critères techniques indispensables pour assurer une bonne qualité de service et minimiser l'impact environnemental
  - Le choix des matériaux, le tracé du réseau de distribution, certaines modalités de service seront de la responsabilité du délégataire



## Conditions d'admissibilité des candidats

---

**Les conditions d'admissibilité ont été fixées de telle manière à s'assurer des capacités techniques et financières des soumissionnaires et à favoriser l'émergence d'opérateurs marocains**



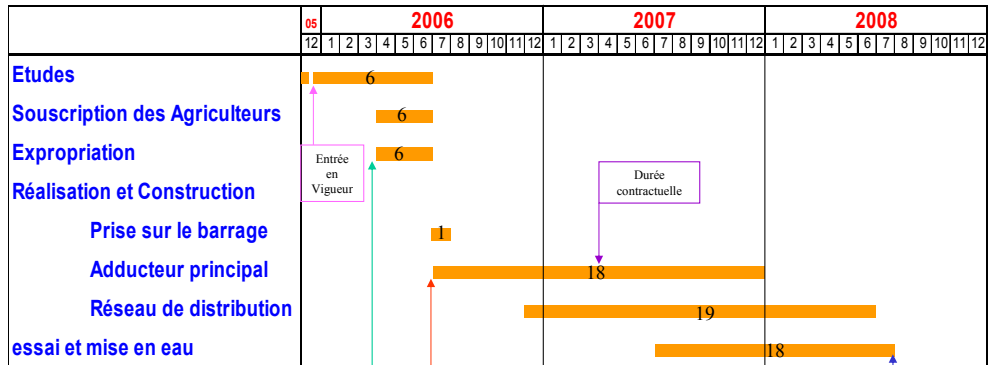
## Résultats de l'Appel d'Offres

---

- Deux groupements ont répondu à l'appel d'offres. Il s'agit :
  - OMNIUM NORD AFRICAÏN (ONA) (Chef de file), CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION (CDG), COMPAGNIE NATIONALE D'AMENAGEMENT DU BAS-RHONE LANGUEDOC (BRL), InfraMan avec une offre Hors Taxes de **1,48 Dh/m3**.
  - HOLDING-YNNA (HY), DIMATIT, Société Nouvelle Travaux Maroc (SNTM) avec une offre Hors Taxes de **1,88 Dh/m3**.
- ➔ L'offre du premier groupement a été retenue par la commission
- ➔ Le groupement retenu a constitué une société du projet AMENSOUSS avec laquelle le Ministère a signé la convention de Gestion Déléguée



## Planning Préliminaire du Projet



Remise de la liste des terres à exproprier

80% du volume souscrits par les agriculteurs

Mise en exploitation total

Entrée en Vigueur

Durée contractuelle



## CONCLUSIONS INTÉRÊTS DU PPP EN IRRIGATION

- ✓ La gestion déléguée de service public permet de réduire fortement le coût global du soutien financier de l'État, par rapport à un schéma public classique. en tenant compte non pas uniquement du coût de la subvention d'investissement initiale, mais également des recettes fiscales additionnelles propres au partenariat public-privé, et de l'épargne réalisée par l'Etat (transfert de risques au partenaire privé, investissements de réhabilitation suuportés par le privé).

- ✓ Récapitulatif de la comparaison

Montage Institutionnel	CIA	AUEA	PPP
Contribution de l'Etat en %	67%	53%	17%
Contribution des Usagers (DH/ha)	34.000	49.000	8.000
Prix de l'Eau DH/m3	1.63 *	1.85 *	1.48 *

\* Hors TVA

- ✓ Le mécanisme de la gestion déléguée permettra, grâce aux obligations contractuelles de maintenance des équipements et de performances de la gestion, d'assurer une meilleure qualité du service de l'eau.



**MERCI**  
**POUR VOTRE ATTENTION**  
*POUR VOTRE ATTENTION*